

Listen to this article

Les chers amis de l’IBSA (Association Internationale des Étudiants de la Bible) se sentent, à juste titre, responsables de leur vote pour les anciens et les diacres de l’assemblée et notamment pour tout ce qu’ils font au nom du Seigneur. Nous avons déjà suggéré qu’il ne serait pas sage, peut-être même peu aimable, d’imposer des règles parlementaires en ce qui concerne les réunions de l’église, quand peut-être seuls quelques-uns sont réellement familiers avec de telles règles. Les règles sont, bien sûr, utiles, judicieuses et généralement bénéfiques. L’esprit des règles parlementaires devrait s’appliquer partout ; d’autant qu’elles sont élaborées sur la base de la Règle d’Or afin de protéger les intérêts de tous et de faire adopter les projets avec le moins de friction et de retard possible.

Parmi le peuple du Seigneur, toutefois, l’amour doit toujours avoir la première place. Bien que l’amour soit toujours en accord avec la Règle d’Or, il a toujours la liberté d’aller au-delà d’une justice impartiale. Donc tous les frères dans le Seigneur devraient être tout à fait disposés à mettre de côté une petite préférence dans l’intérêt d’un autre, là où aucun principe ne serait impliqué. L’amour, la joie, la paix, devraient toujours prévaloir dans chaque assemblée. Tout ce qui tend vers ces choses et en parfaite harmonie avec la loyauté envers Dieu et sa Parole devrait être chéri.

Plusieurs lettres récentes demandent davantage d’informations au sujet des élections dans l’église, des méthodes de nominations, etc., et s’enquièrent s’il serait inapproprié de suivre une méthode de nomination un peu différente de ce qui est suggéré dans le volume VI des Études dans les Écritures. Nous répondons que pour de tels sujets, la volonté de l’assemblée est la loi. Le Seigneur a laissé le sujet entre les mains de l’église ; et chaque petite section, ou partie, de l’église a pleine autorité pour suivre l’arrangement divin, selon son jugement.

Dans certains cas nous croyons qu’un très bon procédé serait de nominer des

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

anciens et des diacres par scrutin, en décidant d’abord du nombre souhaité de candidats pour la période donnée. Supposons que l’assemblée estime que deux anciens et cinq diacres soient un nombre suffisant. Alors, lors du scrutin, chaque membre consacré devrait tenir compte de la volonté du Seigneur quant aux candidats qu’il voudrait nominer. Il pourrait écrire les noms de deux candidats pour les anciens et cinq pour les diacres. Ou, à moins qu’il y ait objection à cela, il pourrait donner ses deux votes pour un ancien et ses cinq votes pour un diacre, ou répartir ses votes comme il veut. De cette façon, les minorités dans l’assemblée auraient l’opportunité d’être représentées parmi les anciens.

Quand le scrutin est terminé et que les comptes sont faits, les deux anciens ayant obtenu le plus grand nombre de bulletins de vote devraient être considérés comme étant le choix de l’assemblée ; et de même pour les cinq diacres. Il y aurait lieu ensuite de procéder au vote. Il est habituellement à la fois agréable et approprié d’élire à l’unanimité ceux qui ont reçu le plus grand nombre de suffrages par un vote à main levée.

N’oublions jamais que l’objectif recherché n’est pas comment accomplir notre volonté, mais comment nous pouvons donner à chaque frère et à chaque sœur la pleine opportunité d’être représenté, tout en ayant cette même opportunité pour nous-même, ayant spécialement en vue de faire la volonté du Seigneur. Peu importe comment les résultats sont atteints, s’ils expriment de manière satisfaisante le jugement de la majorité, de la totalité ou quasi-totalité de l’assemblée, l’affaire est parfaitement légale, et en harmonie avec les principes énoncés dans la Bible.

« *Persévérez dans l’amour fraternel* » (Hébreux 13 : 1). Cherchons à donner nos vies pour les frères. Nous ne pouvons servir le Seigneur directement, mais nous pouvons Le servir indirectement, en servant les frères et en manifestant notre patience, notre sympathie et notre amour pour eux.

WT1913 p5368

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 